



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°121 du 9 Septembre 2009

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION DES DIRECTEURS

Toujours pas de nouvelles au sujet du Décret sur les D .G. d'OP.H. (qui serait à la signature du Ministère des Finances).

Le **Comité Directeur de la Fédération** se réunira à Toulouse le 15 Septembre, sous la Présidence de Bernard MARETTE, avec à l'ordre du jour :

Le décret D.G.

Le séminaire du Mont Saint Michel les 19 et 20 novembre 2009.

Le prochain congrès des Directeurs à MERIBEL (notamment fixation de la date).

Retours suite à l'intervention du Président CAROFF lors du Comité Directeur du 8 juillet.

La reprise du dialogue social au niveau national sur plusieurs thématiques et le calendrier prévisionnel

Les concours de maîtrise d'œuvre

La prévention avec la grippe A

La désignation des Commissaires aux comptes

Le Bilan financier du congrès de Montpellier 2009.

2- LES TEXTES PARUS

Décret n°2009-976 du 20 Aout 2009 relatif aux **ressources prises en compte pour le calcul du droit aux prestations familiales et aux allocations de logement**.

Nouvelles dispositions notamment avec le R.S.A.

Décret n°2009-984 du 20 Aout 2009 pris en application des articles L.442-3-1 et L.482.1 du C.C.H. et relatif à la **perte d'autonomie physique et psychique**.

A la suite de la loi du 25 Mars 2009, non prise en compte dans les critères de sous-occupation d'un logement de personne présentant ces dispositions ou de personne à charge ayant ces mêmes difficultés.

Décret n°2009-1086 du 2 Septembre 2009 tendant à assurer l'effet utile des directives

89/665/CEE et 92/13/CEE et modifiant **certaines dispositions applicables aux marchés publics**.

Ce texte a un double objectif :

Il toilette le Code des scories laissées suite à la réforme de Décembre 2008 (utilisation des variantes, clarification au sujet de l'article 55, fixation du nombre d'entreprises pour les marchés à bons de commande et dispositions en matière d'avances)

Il met en conformité avec le droit communautaire qui prévoyait un recours préalable obligatoire à la saisine du juge judiciaire.

Réponse ministérielle du 6 Aout 2009 (Question 04450 du 15.5.) précise qu'en fonction du décret N° 2008-1355 relatif à la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics, **imposition d'une clause de révision de prix pour tous les marchés (de travaux, de fournitures et de services) d'une durée d'exécution supérieure à 3 mois** et qui nécessitent une part importante de matières premières dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours mondiaux.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Grippe A H1N1 : alors que le Gouvernement rappelle aux Collectivités, avec le plan de lutte contre une pandémie grippale, leur responsabilité de l'organisation dans le cadre d'un fort absentéisme des services à la population relevant de leurs compétences légales, la mise en place d'un plan de continuité d'activité dans les entreprises peut nécessiter la collecte de données personnelles des salariés. Dans ce cas l'accès doit être réservé aux personnes des ressources humaines.

Un des axes prioritaires de la **politique énergétique** est la maîtrise de la demande d'énergie afin d'atteindre une baisse de l'intensité énergétique de 2 % en 2015 et 2,5 % en 2030. Le dispositif des **certificats d'économies d'énergie** constitue l'un des



FÉDÉRATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

instruments de cette politique. Un rapport récent permettra d'alimenter la discussion sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement qui contiendra des modifications structurantes de ce dispositif.

4 - C'EST DANS L'AIR

Le rapport 2008 de la Mission Interministérielle d'inspection du logement social (M.I.I.L.O.S.) constate que sur 152 Organismes d'HLM dont la situation financière a été analysée, il apparaît que 37 % soit 55 Organismes présentent des signes de fragilité ou de détérioration financière. Ces Organismes représentent 290.000 logements soit près de 35 % du parc contrôlé.

De plus seuls 11 % des Organismes contrôlés ont une gestion réellement performante de la demande.

Les dossiers de la rentrée dans le domaine du logement :

La répartition entre locataires et propriétaires des frais engagés par un bailleur pour remettre à niveau énergétique un logement.

La réforme des colocations et sous-locations pour aider les étudiants et les jeunes à se loger.

Continuité du doublement du prêt à taux zéro limité à 2009 pour aider les primo-accédants ?

Les Cahiers des clauses administratives générales (CCAG) qui encadrent les relations contractuelles des parties à un marché public.

Un vade-mecum consacré à la dématérialisation est en cours pour susciter et développer cette pratique au sein des pouvoirs adjudicateurs. L'horizon du 1^{er} Janvier 2010 approche, date où les acheteurs publics devront obligatoirement mettre en ligne les documents relatifs aux achats supérieurs à 90.000 € HT.

Les propriétaires d'immeubles ont moins de 15 mois (l'échéance est fixée à Décembre 2010) pour effectuer la 1^{ère} tranche des travaux de mise en sécurité des ascenseurs existants.

5 - LU POUR VOUS

Le Secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme a estimé que **les règles du permis de construire sont trop compliquées** et il souhaite donc les simplifier dans les 6 prochains mois. (Courrier des Maires du 28.8).

« Les urbanistes sont les gestionnaires de la rareté et les architectes du bien-être selon le Secrétaire d'Etat au Logement (Le Moniteur du 4.9).

Contribution Climat Energie : les copropriétés seront taxées. La taxe carbone devrait convaincre les copropriétés rétives, à financer les travaux d'économie d'énergie (Le Moniteur du 4.9).

« Tout le monde, même les Français modestes, va devoir faire des efforts parce que même les Français modestes consomment trop d'énergie. » selon l'inventeur du bilan carbone personnel (Le Moniteur du 4.9).

6 - BREVES

Les loyers ont reculé de 0,8 % en France depuis le début de l'année.

Fin Juin nous étions approximativement 6,81 milliards de terriens. La barre des 7 milliards devrait être franchie en 2012.

Le nombre d'inscrits à Pôle Emploi en catégorie A (chômeurs privés de toute activité) a augmenté en Juillet de 10700 pour atteindre le chiffre de 2,53 millions.

828.400 naissances en France en 2008,

L'indice BT 01 « tous corps d'état » augmente de 0,31 % en Mai.

Le grand emprunt ne devrait pas dépasser 50 milliards mais augmentera le déficit public et la dette publique.

Le taux de chômage en France atteint 9,1 % (il est de 9,5 % dans la zone euro).